



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 22 février 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14

Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants

Bâtiments - Travaux

391/2024 Adhésion au groupement de commandes pour la désignation de mandataires de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations relevant du champ de la maîtrise d'ouvrage publique pour la mise en œuvre du programme petite ville de demain

Monsieur Jean-Luc FRECHARD expose :

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines et Communauté de Communes du Val d'Argent ont décidé d'organiser de façon coordonnée et regroupée les travaux sur une dizaine bâtiments publics, travaux prévus dans le cadre du plan d'actions du « programme national Petite Ville de Demain » en y ajoutant des opérations de gestion préventive sur des équipements à grand rayonnement présents à Sainte maire aux Mines.

Il s'agit de permettre la réalisation d'économies d'échelle, la mutualisation, des procédures de passation des études complémentaires des marchés et la réalisation des travaux programmés et nécessaires en parfaite coordination et synergie pour la réussite du programme national dans les délais impartis.

Dans ce contexte, Il proposé de constituer un groupement de commandes selon l'article 8 VII du code des marchés publics, intitulé « MANDATS DE REALISATION D'OPERATIONS RELEVANT DU CHAMP DE LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ». Il est destiné à la passation de marchés publics nécessaires pour la désignation de mandataires de maîtrise d'ouvrage (ou maîtres d'ouvrage délégués) pour la réalisation d'études complémentaires, de recherche et levée de financements et de travaux (rénovation et modernisation, transition écologique et énergétique, accessibilité, restauration et embellissement, aménagement intérieur et extérieur, remise aux normes...) sur deux lots de bâtiments publics.

Le groupement d'achat proposé est constitué pour une durée limitée et il s'achèvera à la notification des marchés.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la ville de Sainte-Marie-Aux-Mines. Le représentant du coordonnateur est le maire de la commune.

La commission d'appel d'offres du groupement est celle de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, coordonnateur du groupement.

Le Conseil de Communauté

ACCEPTE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes de mandats de réalisation d'opérations relevant du champ de la maîtrise d'ouvrage publique, annexée à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines et la Communauté de Communes du Val d'Argent.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de groupement.

SOLLICITE l'attribution de subvention aux différentes institutions (Etat, Région, CeA, Europe...).

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (SMAM) et la Communauté de Communes du Val d'Argent.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondant à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

La secrétaire de séance,



Maud PETITDEMANGE

Le Président,



Jean-Marc BURRUS